

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 17 mars 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Est absent :

M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Stéphanie Boucher, greffière substitue

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2020-107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Points ajoutés :

- Conseil — Collecte de sang — Héma-Québec
- Greffe — Vente du lot 6 356 824 et d'une partie du lot 6 356 825 — IGI Gestion immobilière inc. — Parc industriel François-Leclerc Nord
- Urbanisme — Renouvellements de mandats et nomination au Comité consultatif d'urbanisme
- Avis de motion et présentation du *Règlement n° 2020-620 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Le directeur de finances-trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 7 février au 5 mars 2020, pour un montant de 8 312 991,67 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 29 février 2020, pour un montant de 1 860 150,00 \$;
- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 29 février 2020, pour un montant de 515 980,29 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 7 février au 5 mars 2020, pour un montant de 1 237 982,59 \$.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 13 MARS 2020

Le greffier dépose le procès-verbal de correction du procès-verbal du 17 décembre 2019 et plus particulièrement de la résolution 2019-562.

2020-108

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 MARS 2020 – RAPPORT DU CONSEILLER RAYNALD BRULOTTE

Le conseiller Raynald Brulotte fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 4 mars 2020.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 MARS 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 mars 2020.

2020-109

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 MARS 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2020-107 Entente de gré à gré pour la fourniture d'hydrogène pour les véhicules *Toyota Mirai* (Dossier 73103)

- AP2020-129** Adjudication de contrats pour des travaux de réfection et de réparation de fenêtres et de vitrerie sur différents bâtiments – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 64844)
- AP2020-136** Adjudication de contrats pour des services professionnels en médecine du travail relatifs aux services requis pour des expertises médicales, de la date d'adjudication au 28 février 2023 (Dossier 73128)
- AP2020-142** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien des aménagements paysagers – 2020 à 2022 – Reprise lots 4 et 12 (Appel d'offres public 72990)
- PA2020-020** Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec, pour l'année financière 2020–2021
- RH2020-139** Modification de la nomenclature des emplois manuels et de l'Annexe B de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec Section locale 1638* (SCFP)
- AP2020-075** Paiement à *Vidéotron ltée* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases ingénierie détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73124)
- AP2020-077** Avis de modification numéro 4 relatif à la prolongation du contrat pour la fourniture d'un service de radiocommunications incluant un service d'entretien (Dossier 49011)
- AP2020-105** Paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180)
- AP2020-138** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une solution logicielle de gestion documentaire et d'un contrat de services d'entretien et de soutien de la solution logicielle (Appel d'offres public 64679)
- AP2020-145** Adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres – Printemps 2020 (Appel d'offres public 73004)
- DE2020-036** Avenant numéro 2019–1 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*
- DE2020-066** Utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020 du Service du développement économique et des grands projets
- DE2020-083** Utilisation d'une partie des sommes disponibles à même le *Fonds de développement des territoires* et la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour couvrir certaines dépenses de l'exercice financier 2020–2021 du Service du développement économique et des grands projets
- DE2020-087** Modification de la résolution CA–2020–0080 relative à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale–Nationale et de la Ville de Lévis 2020–2022
- FN2020-011** Approbation du *Règlement No 383 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 1 500 000 \$ concernant*

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2020 (SUITE)

l'acquisition et le remplacement d'infrastructures technologiques et de systèmes du Réseau de transport de la Capitale

- IN2020-005** Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* pour des travaux de compétence d'agglomération
- RH2020-151** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité, du Service de la culture, patrimoine et relations internationales et du Bureau des grands événements*
- AP2020-123** Entente triennale entre la Ville de Québec et *Agiro*, relative aux services professionnels et techniques pour la réalisation de projets en gestion des eaux pluviales et en sensibilisation et lien avec la communauté – 2020 à 2022 (Dossier 73245)
- DE2020-031** Entente entre la Ville de Québec et *Keitas Systèmes inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration du portail Tempeus de services d'entretien d'avions, Hub de maintenance canadien*
- DE2020-040** Entente entre la Ville de Québec et l'*Institut national d'optique*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Mise en place de Quantino, un incubateur en optique et en photonique*
- DE2020-052** Entente entre la Ville de Québec et *Les Technologies Botpress inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Ronde de financement pour le déploiement de la technologie Botpress*
- DE2020-053** Entente entre la Ville de Québec et *9392-5477 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Vitrine technologique pour démontrer l'utilisation facile et instinctive de l'application Braver*
- DE2020-057** Entente entre la Ville de Québec et *OMY Laboratoires inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation des produits OMY en Amérique du Nord (Canada et États-Unis)*
- DE2020-061** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *ECD Canada inc.*, relatif à la modification de la date de fin du projet *Expérimentation de la barre de confinement de l'entreprise ECD Canada inc.*
- DE2020-062** Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Société en commandite NEB*, relatif à la modification de la date de fin du projet *Certification LEED des Condos Origine*
- DE2020-081** Appropriation d'une somme pour la mise en place d'un appel à projets visant le soutien à la mise en marché et à la commercialisation de projets en animation et en production de contenu interactif riche, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*
- PA2020-017** Appropriation de 24 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TE2020-004** Appropriation de 1 610 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- PQ2020-004** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement et de reconstruction de sentiers dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt*

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2020 (SUITE)

nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1307

PQ2020-002 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres en bordure des rues, dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1325*

PA2020-018 *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques requis pour la réalisation de projets de planification et de réglementation relatifs à la prévention des inondations et des embâcles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1330*

TM2020-038 *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1336*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-110

CONSEIL — INTERDICTION D'ACCÈS VISANT UN USAGER — BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

CONSIDÉRANT le comportement inadéquat de M. René Le Grand auprès des employés de la bibliothèque Alain-Grandbois lors de ses visites à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 21 janvier 2020 entre la coordonnatrice à la culture, l'avocate de la Ville et M. Le Grand pour lui expliquer que son comportement était inacceptable et lui demander de modifier sa conduite;

CONSIDÉRANT QU'un avis écrit daté du 24 janvier 2020 a été remis à M. Le Grand lui demandant de changer son comportement;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches n'ont pas donné les résultats escomptés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'interdire définitivement à M. René Le Grand l'accès à la bibliothèque municipale Alain-Grandbois;

DE signifier par huissier un extrait certifié conforme de la présente résolution à M. Le Grand.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-111

CONSEIL — DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANES — REQUÊTES AUX AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT l'épuisement graduel des réserves de terrains disponibles en zone industrielle au sein de l'Agglomération de Québec, lesquelles représentaient 6,7 % des terrains industriels existants en 2017;

CONSIDÉRANT l'étalement urbain qu'implique cette rareté grandissante des terrains industriels au sein de l'Agglomération de Québec et les multiples impacts négatifs que cela engendre;

CONSIDÉRANT l'importance du secteur industriel pour l'économie de la région de la Capitale Nationale et particulièrement pour la Ville Saint-Augustin-de-Desmaures dans son effort de redressement des finances;

CONSIDÉRANT les récentes prises de position du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et de celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation eu égard au périmètre d'urbanisation permis au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*;

CONSIDÉRANT le déséquilibre manifeste que l'adoption de la dernière version du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* implique au niveau régional notamment quant au développement industriel et l'effet sur la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'inviter les autorités gouvernementales à prendre en considération le caractère extrêmement limitant des règles du jeu actuelles pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures eu égard à son développement, notamment quant au secteur industriel;

DE demander auxdites autorités de prendre les mesures appropriées afin de permettre l'évolution du périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à favoriser le développement de nouvelles zones industrielles;

DE transmettre copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;
- M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- Mme Geneviève Guilbault, députée de Louis-Hébert, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;
- M. Régis Labeaume, président de la Communauté métropolitaine de Québec et président de l'Agglomération de Québec.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-112

CONSEIL — COLLECTE DE SANG — HÉMA-QUÉBEC

CONSIDÉRANT la recommandation de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann et du premier ministre du Québec M. François Legault de poursuivre les dons de sang auprès d'Héma-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars dernier, la Ville a procédé à la fermeture des installations de loisirs dont le Complexe sportif multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'ouvrir exceptionnellement, et pour cet événement seulement, le Complexe sportif multifonctionnel afin de permettre à Héma-Québec de tenir sa collecte de sang le 24 mars 2020 entre 14 h et 20 h.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-113

GREFFE — EXERCICE DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE DE LA VENTE DU LOT 6 268 618 — SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DUMPLING

CONSIDÉRANT l'acte de vente du lot 6 268 618 intervenu entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Société en commandite Dumpling publié au bureau de la publicité foncière de Portneuf le 5 avril 2019 sous le numéro 24 508 852;

CONSIDÉRANT la Convention intervenue et signée par les parties le ou vers le 20 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Société en commandite Dumpling n'a pas respecté son engagement de commencer et compléter substantiellement, au plus tard le 15 mars 2020, la construction d'un édifice d'une superficie minimale de dix-huit mille pieds carrés (18 000 pi²) sur l'immeuble, pour des fins industrielles, para-industrielles ou de recherches, tel que stipulé à l'article 3 de ladite Convention;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de la Convention prévoit que la clause résolutoire stipulée à l'acte de vente continuera de garantir l'engagement de construire et que la Ville ne pourra s'en prévaloir avant le 15 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'exercer la clause résolutoire prévue à l'article 4 de la Convention et à l'article 2 des Conditions spéciales de l'acte de vente du lot 6 268 618 intervenu entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Société en commandite Dumpling;

DE verser à l'acquéreur, ou à ses ayants droit, en considération de l'application de la clause résolutoire conformément à l'acte de vente, 90 % du prix de vente, soit la somme de 1 040 420,58 \$, en plus des taxes applicables le cas échéant, le tout sous réserve du cheminement du processus de résolution de ladite vente;

D'autoriser le Service du greffe à entreprendre et à signer tout acte de procédure pour donner plein effet à la présente;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de rétrocession requis pour donner suite à la présente pour et au nom de la Ville;

DE prélever la somme de 1 040 420,58 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, à même les revenus de vente de terrains du parc industriel comptabilisés dans l'année en cours et d'autoriser, si requis, le directeur des finances-trésorier à faire le virement budgétaire nécessaire;

DE signifier par huissier un extrait certifié conforme de la présente résolution à toute personne physique ou morale ayant inscrit des droits au Registre foncier, à l'index aux immeubles du lot 6 268 618 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-114

GREFFE — VENTE DU LOT 6 356 824 ET D'UNE PARTIE DU LOT 6 356 825 — IGI GESTION IMMOBILIÈRE INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT la résolution 2019-432 du 29 octobre 2019, par laquelle la Ville a accepté l'offre d'achat de IGI Gestion immobilière inc. pour une partie du lot 6 323 976;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-014 du 21 janvier 2020, par laquelle la Ville a accepté d'ajouter 4 000 p² à la superficie du terrain vendu;

CONSIDÉRANT QUE le terrain faisant l'objet des résolutions 2019-432 et 2020-014 est maintenant connu sous le numéro 6 356 824;

CONSIDÉRANT QU'IGI Gestion immobilière inc. désire maintenant ajouter 6 000 p² au terrain à acquérir, lesquels seraient pris sur le lot voisin 6 356 825;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ a été versée à la Ville pour IGI Gestion immobilière inc., soit 2 400 \$ pour payer les coûts de lotissement et 2 600 \$ en acompte supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE vendre à IGI Gestion immobilière inc. le lot 6 356 824 et une partie du lot 6 356 825 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être ultérieurement connus sous un autre numéro de lot. Cette partie du lot 6 356 825, d'une superficie de 6 000 p² est bornée au nord-ouest par le lot 6 356 824, au nord-est par les limites municipales, au sud-est par le résidu du lot 6 356 825 et au sud-ouest par le lot 5 456 576 (rue de Singapour). Cette vente est faite au prix de 5,00 \$ le p², soit pour un montant de 250 000 \$ pour une superficie totale de 50 000 p² selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat jointe au sommaire décisionnel de la résolution 2019-432, sous réserve de l'augmentation de la superficie et de prolonger le délai pour la signature du contrat à 60 jours après l'immatriculation (dépôt au cadastre) du lot faisant l'objet de la vente. La superficie de l'édifice à construire demeure à 557,42 m²;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 3,18 \$/m² (0,30 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville;

D'abroger la résolution 2020-014 du 21 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-115

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE — TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE AU SERVICE DE L'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Charlotte Menin à titre de technicienne géomatique, à temps plein, permanent, à compter du 30 mars 2020; selon les conditions de travail prévues à la *Convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés* à la FISA.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-116

RESSOURCES HUMAINES — ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES — POL-2020-031

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de rémunération des étudiants et stagiaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* — POL-2020-031;

D'abroger la Politique POLVSAD-2016-018.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-117

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AUTORISATION DE PAIEMENT ET APPROBATION DE L'ANNEXE A — PROTOCOLE D'ENTENTE 2017-074 — KÉNO

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des sommes facturées à l'annexe A du protocole CRT-2017-074, joint au sommaire décisionnel, pour un montant maximal de 276 585 \$ taxes incluses, incluant une subvention de 80 \$/semaine/enfant pour chaque inscription aux programmes spécialisés, pour l'année 2020, à Camp École Kéno inc.;

QUE la Ville s'engage à payer les montants dus seulement si les activités ont lieu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-118

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — BAIL AVEC SBI IMMEUBLES INC. POUR LA LOCATION D'UN ENTREPÔT — 250, RUE DE COPENHAGUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu un bail immobilier avec SBI Immobilier inc. suivant la résolution 2019-054;

CONSIDÉRANT QUE ce bail arrive à échéance le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite à deux fournisseurs situés à Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir la proposition de SBI Immeubles inc. comme étant la plus basse et la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE conclure un bail par lequel SBI Immeubles inc. loue à la Ville un entrepôt de 7 500 p² situé au 250, rue de Copenhague pour une période d'un an débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021, pour un loyer annuel de 44 760 \$ plus taxes, payable en douze (12) versements mensuels égaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint au sommaire décisionnel;

QUE les fonds nécessaires soient affectés au budget de fonctionnement du Service des travaux publics;

D'autoriser le directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts à signer le bail pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-119

URBANISME — RENOUVELLEMENTS DE MANDATS ET NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE renouveler, pour une période de deux ans, le mandat des membres suivants au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

- M. Guy Fillion
- M. Gilles Racette

DE nommer à ce comité, M. Jean-Robert Faucher membre pour une période de deux ans, en remplacement de M. Renaud Hébert.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-120

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N^o 2020-618 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 480-85 VISANT À AJUSTER LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES POUR UN USAGE DE MINI-ENTREPOSAGE

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n^o 2020-618 modifiant le Règlement de zonage n^o 480-85 visant à ajuster le nombre minimal de cases de stationnement requises pour un usage de mini-entrepôt*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2020-121

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N^o 2020-618 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 480-85 VISANT À AJUSTER LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT REQUISES POUR UN USAGE DE MINI-ENTREPOSAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n^o 2020-618 modifiant le Règlement de zonage n^o 480-85 visant à ajuster le nombre minimal de cases de stationnement requises pour un usage de mini-entrepôt*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-122

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N^o 2020-619 SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n^o 2020-619 sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

Il est décidé séance tenante d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour.

2020-123

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-619 SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet du *Règlement n° 2020-619 sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-124

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2020-620 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2020-620 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2020-125

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-612 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2020-612 modifiant le Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020;*

L'article 3 du Règlement est modifié par rapport au projet de Règlement déposé à la séance ordinaire du 18 février 2020;

Une copie du Règlement a été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

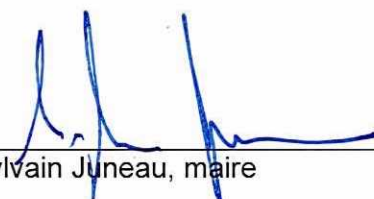
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 49.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier